



PRELEVEMENT D'ADN EMPREINTES DIGITALES ET SIGNALISATION

Par **HAYMAN**, le **09/12/2008** à **10:23**

En date du 29 Janvier 2008, mon fils agé de 15 ans, a été accusé à tort d'avoir poussé et étranglé un élève dans l'enceinte du collège. Cette accusation n'a entraîné aucune incapacité de travail, pas même une consultation médicale. Suite à ces accusations, il a été soumis au prélèvement d'ADN, empreintes digitales et signalisation anthropométrique lors de sa convocation au commissariat de police. Lors de cette prise d'ADN, il nous a été dit par l'officier de police qu'il pourrait être effacé du fichier national s'il est acquitté par le tribunal, ce qui fut le cas en date du 08 Juillet 2008. Or, à ce jour je n'ai eu aucune réponse. Merci de me répondre.